

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Laurence LEROUX ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO

Absents : Christelle DEROUET

Procurations : Vincent PELLETIER à Bernard MICHON ; Céline BERNIGAUD à Stéphane MASTROPIETRO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 5 mai 2015

DELIBERATION N° 4 :

OBJET : REPARTITION PARTIELLE DE LA SUBVENTION INSCRITE AU BUDGET PRIMITIF NON AFFECTEE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une somme de 1300 € a été inscrite dans la liste des subventions, en attente d'affectation.

Il est proposé de répartir partiellement ce montant en :

- subvention pour l'Association Pour un Restaurant Scolaire : 600 €
- subvention pour l'Association Familiale Rurale : 500 €

Les 200 € restants seront affectés éventuellement ultérieurement.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité l'inscription et le versement de ces deux subventions.

Adopté à l'unanimité :

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 11 mai 2015.

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

